

CLCV

COMMUNIQUE

[13 Juin 2005]

Vente à la découpe :

Une nouvelle proposition de loi qui n'apporte aucune réponse aux locataires concernés

La CLCV a signé l'accord collectif du 16 mars 2005 relatif aux congés pour vente par lots afin de répondre à une urgence et prendre ainsi en compte les locataires dont la situation requerrait une protection immédiate, compte tenu de leur âge, de leurs ressources ou de leur état de santé.

La CLCV a toujours considéré que cet accord ne pouvait qu'être provisoire et nécessitait une réponse législative seule capable de répondre à la question de la spéculation immobilière.

Le 14 juin, une proposition de loi de la majorité parlementaire sera présentée à l'Assemblée nationale. Cette proposition ne répond en rien aux problèmes auxquels sont confrontés les locataires touchés par les ventes à la découpe. Si créer un droit de préemption lors de la vente en bloc de l'immeuble peut s'avérer une bonne chose, un tel système sera totalement insuffisant et donc inefficace pour apporter une réponse satisfaisante aux locataires concernés qui sont souvent contraints de quitter leur logement, mais aussi leur quartier et souvent leur ville pour cause de surchauffe des prix. La réponse est ici très en deçà des enjeux, la mixité sociale de nos villes méritant une réforme plus ambitieuse.

La CLCV propose pour sa part, de modifier la loi du 6 juillet 1989 pour intégrer les différentes protections qui découlent de l'accord du 16 mars dernier notamment lorsqu'un logement occupé est racheté par une personne privée. Ainsi, les personnes de plus de 70 ans, les personnes souffrant de handicaps ou celles disposant de ressources financières inférieures aux plafonds dits PLI se verraient apporter de réelles garanties lorsque leur logement serait racheté par un particulier.

Par ailleurs, la CLCV est opposée à ce que l'on substitue un système de consultation au mécanisme de concertation collective tel qu'il existe actuellement. Permettre une extension par décret d'un accord signé au sein de la Commission nationale de concertation avec une seule association de locataires constitue une méconnaissance même du principe de la concertation.

Depuis toujours, la CLCV défend le principe de la concertation collective, ce qu'elle a encore prouvé le 16 mars dernier.